

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2021

Maintien ou non des fonctions d'un adjoint au Maire.

Suite au retrait de ses délégations, le conseil municipal a décidé de ne pas maintenir un adjoint dans ses fonctions.

Demande de subvention FAR 2022

Le conseil décide de solliciter une participation financière du conseil départemental dans le cadre du FAR 2022 pour les travaux de voirie rue Pasteur et pour l'acquisition d'un véhicule.

Admissions en non-valeur

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur plusieurs dettes qui n'ont pas pu être soldées par la trésorerie.

Décisions patrimoniales

- Le conseil municipal accepte le principe de céder une partie du chemin rural au Petit Breuil et précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- Le conseil municipal accepte la cession de 2 parcelles situées rue Pasteur au Département afin d'améliorer la sécurité.
- Le conseil municipal accepte le principe de céder une partie du délaissé de voirie au Plessis le long de la voie communale n°6 (route du Plessis La Cueille) et précise que tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Personnel

Le conseil municipal approuve le nouveau tableau des effectifs au 1er décembre 2021.

Communication du rapport d'activité et de développement durable 2020 de Châteauroux Métropole.

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activités et de développement durable 2020 de Châteauroux Métropole.

Le Maire,



Gilles CARANTON